

Séance du conseil municipal du 6 juin 2016

COMPTE RENDU

Présents : LAFAURY Y. – ARNAUD R. – FAURE E. – BRUN R. – LAI A. - ARNAUD C. – BONNETON A. –BOSSY C. - COUDERT C. – DENAUD K– FINAND MONDUEL C. - LETY S. – PERRIOLAT C. - SOLETY E.

Absents ou excusés: MILAN Y.

Secrétaire de séance: BRUN R.

Approbation du dernier compte-rendu

PLU de St Sorlin : M. JULIEN, maire de St Sorlin en Valloire est venu présenter le PLU de sa commune et échanger sur le bail emphytéotique entre les communes de Moras, Manthes, Epinouze, St Sorlin et le SYTRAD.

Accord-cadre sur la restructuration du centre-village afin de conforter les espaces de centralité et d'assurer la sécurité des déplacements piétons : acquisition-démolition du tènement Charreton et construction de logements avec un nouvel espace public, requalification de la rue de la mairie (stationnement, déplacements doux...), réflexion sur des parcours de déplacement alternatifs aux déplacements automobile, une consultation a été lancée pour le recrutement d'un cabinet avec des compétences en aménagement urbain - paysager et voirie – réseaux divers. 7 candidatures ont été étudiées en commission – 4 ont été sélectionnées pour un entretien et l'équipe retenue est GC PAYSAGE implantée à Allex (Drôme).

L'étude doit porter sur 3 sites : traverse du village, centre village et accès aux bâtiments sportifs.

La commune d'Epinouze a sollicité le CAUE pour l'accompagner dans son projet.

L'ensemble de l'accord cadre est conclu pour une durée de 4 ans et le montant de l'étude s'élève à 9 000 € HT.

Voté à l'unanimité

Enveloppe cantonale des amendes de police 2016 : lors de la réunion cantonale « Drôme des Collines » du 21 mars dernier, le Président du Conseil départemental de la Drôme a communiqué les modalités d'attribution des amendes de police pour 2016. Les communes peuvent la solliciter tous les 3 ans pour un montant maximal de 2 579 €. La commune d'Epinouze étant éligible pour l'année 2016, Monsieur le Maire propose d'effectuer un aménagement pour la sécurisation du centre-village et l'implantation d'un ralentisseur, le devis de TP Réalisations est de 2 975 € HT. Voté à l'unanimité.

SIAPA : le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Pays d'Albon propose par délibération du 23 mars 2016 de modifier ses statuts afin de les mettre à jour au vu des compétences transférées à la Communauté de Communes Porte de Dromardèche. Les Conseils Municipaux de chaque commune doivent se prononcer dans un délai de trois mois sur la modification envisagée à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant du syndicat. A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la commune est réputée favorable. Voté à l'unanimité.

Schéma de mutualisation : la loi de réforme des collectivités territoriales oblige l'élaboration d'un schéma de mutualisation entre les communautés de communes et les communes. Le Conseil communautaire a retenu et validé les pistes suivantes : le système d'information géographique, le matériel communautaire, les formations groupées, l'informatique et l'achat mutualisé. Le financement des pistes de mutualisation est calculé en fonction du nombre d'habitants et du potentiel fiscal pour chaque commune, ce qui représente pour Epinouze : 2 381.09 €. Vote : 13 pour – 1 abstention.

Branchements assainissement : les propriétés de M. MORCILLO, route de Bougé, nécessitent un raccordement dont le devis est de 3 061.63 € TTC sur lequel la commune prend 20 % en charge.

La construction de M. Keller, route de La Combe du Loup, nécessite également des travaux de raccordement, le devis est de 1 280.77 € TTC, la commune en prend également 20% à sa charge. Voté à l'unanimité.

Convention archives avec le centre de gestion de la Drôme : renouvellement de l'intervention d'un attaché de conservation du patrimoine, aidé éventuellement par un assistant ou adjoint du patrimoine qui participera à l'organisation, la conservation, l'enrichissement, l'évaluation et l'exploitation des fonds d'archives de la collectivité.

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à dater du 1^{er} janvier 2017, avec 2 jours d'intervention la 1^{ère} année et 1 jour les deux années suivantes. Le montant de la participation pour la mission « archives » est de 205 € par jour au titre de l'année 2016, revu annuellement. Voté à l'unanimité.

Promesse de vente sur bien – acte administratif : Monsieur le Maire a eu connaissance de la vente du bien de Mme PICHON, 172 route de Bougé, parcelle AD 241. Il souhaiterait acquérir :

- la parcelle AD 237 (entre la propriété de la commune et celle de Mme PICHON), appartenant à M. BOSGIRAUD pour une superficie de 33 m² et un montant de 300 € ,
- une partie du terrain en prolongement de la parcelle AD 237 , le terrain nu d'une surface non connue à ce jour sera défini par le géomètre au moment de la vente, pour 4 € le m², afin de mettre une réserve sur cet emplacement et de prévoir un accès piéton entre la future OAP du Bois des Soupis et le centre du village. Voté à l'unanimité.

Calamités agricoles : les épisodes de gel du 5 et 9 mars 2016 ont fortement impacté les exploitations sur la commune et causé d'importants dégâts sur les plantations notamment de pêchers, abricotiers et cerisiers. Le classement de la commune d'Épinouze en calamité agricole permettra aux exploitants de bénéficier d'une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Voté à l'unanimité.

Admissions de non valeurs : les règlements de l'accueil périscolaire n'ont pas toujours été honorés par les utilisateurs (petite somme ou départ personnes de la commune), la trésorière après plusieurs courriers et différentes recherches, demande à ce qu'ils soient classés en non valeurs. Voté à l'unanimité.

DIVERS :

- L'appartement au-dessus de l'école (T3) sera libre à compter du 14 juin : 350 € + charges.
- PLU : la dernière réunion de travail sur le règlement a eu lieu mardi 7 juin. L'arrêt est prévu fin septembre, ensuite envoi du dossier aux services de l'Etat pour lecture – délais de 3 mois. Fin décembre à fin janvier : enquête publique. Etude de l'enquête pendant un mois. Validation définitive mars 2017 (sous réserve de contre temps).
- Recensement de la population prévue en mars 2017.
- Info municipale : article des associations à faire parvenir à Alberto LAI avant fin juin. La commission information se réunira le 13 juin à 17h30.
- 7 juin : Réunion des associations pour le planning d'occupation de la salle des fêtes et du gymnase.
- 8 juin : réunion avec DAH pour le projet Centre village et l'avenir des HLM.
- Panneaux lumineux : 1 bandeau lumineux est prévu à la salle des fêtes (à la place des banderoles) et un à l'entrée sud de la commune niveau du stade, dans le sens St Sorlin – Epinouze.
- Bureau de votes de primaires de la Droite et du Centre : demande à ce que la commune leur mette à disposition une salle et le matériel de vote.
- Voirie : travaux terminés rue des Tanneurs et rue du Belmont.
- Fin des travaux à la mairie prévu fin juin – organisation d'une porte ouverte les 1^{er} et 2 juillet.

Fin de séance 22h15

DELIBERATIONS :

- Enveloppe cantonale des amendes de police 2016

Pour : 14 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

Accord-cadre maîtrise d'œuvre en infrastructure mono-attributaire sur la requalification des espaces publics du centre-village et aménagement des voies

Pour : 14 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Pays d'Albon

Pour : 14 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Schéma de mutualisation

Pour : 13 Contre : 0 abstention : 1 adopté à l'unanimité

- Participation pour raccordement à l'égout pour M. KELLER Cédric

Pour : 14 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Participation pour raccordement à l'égout pour M. MORCILLO Emile

Pour : 14 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Renouvellement de la convention cadre d'affectation de personnel avec le Centre de gestion de la Drôme dans le cadre d'intervention d'un archiviste

Pour : 13 Contre : 0 abstention : 1 adopté à l'unanimité

- Promesse de vente sur bien – acte administratif

Pour : 14 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Demande de classement de la commune en calamité agricole gel

Pour : 14 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Admission en non-valeurs

Pour : 14 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité